



La charte des accueils collectifs du Relais Petite Enfance des Coteaux du Girou

Le RPE des Coteaux du Girou propose sur l'ensemble du territoire des accueils collectifs à tous les assistants maternels, aux professionnels de la garde à domicile et aux enfants qui leurs sont confiés.

Les objectifs des accueils collectifs répondent aux missions demandées par la CAF qui subventionne les RPE sur le plan national.

L'un des objectifs principaux du RPE est d'offrir à chaque enfant et adulte de bons moments.

- **Pour les enfants** : leur permettre d'évoluer et de grandir dans un espace socialisant, sécurisé et adapté à leurs besoins.
- **Pour les assistants maternels et gardes à domicile** : leur permettre de rencontrer, de partager et d'échanger des expériences, des idées avec d'autres professionnels de la petite enfance.
- **Pour les familles** : permettre à son salarié d'étayer ses compétences professionnelles et à son enfant de tisser de nouvelles relations.

Les accueils collectifs sont organisés par les animateurs du RPE en matinée. Les valeurs du RPE des Coteaux du Girou font référence aux dix principes de « La Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant ». Cette Charte est affichée sur chaque lieu d'accueil et l'équipe se porte garant de son respect.

Les accueils collectifs s'organisent autour des enfants âgés de 2 mois à 4 ans environ. L'équipe du RPE a fait des choix pédagogiques en proposant un environnement de jeux en accès libre. Chaque enfant pourra trouver ce dont il a besoin, en fonction de son âge et de ses envies. Le jeu est au cœur de l'activité de l'enfant. Il favorise la découverte, l'expérimentation et la compréhension du monde qui l'entoure. La liberté d'action va lui permettre de développer son imaginaire, l'éveil de tous ses sens et une estime de soi positive.

Les aménagements des espaces, le choix du matériel sont pensés pour garantir la sécurité du public accueilli. Ils varient le moins possible pour maintenir des repères et une stabilité d'un accueil à l'autre.

Les animateurs ne proposent pas d'activités dites dirigées qui ne sont pas adaptées aux tout-petits. Il y a peu d'interdit et quelques règles simples liées à la vie en collectivité.

Tous les professionnels de la petite enfance veilleront au bien-être et au rythme de chaque enfant. Ils feront preuve de discrétion professionnelle et auront une attitude respectueuse.

La fréquentation des temps d'accueil implique l'entière acceptation de la présente Charte par l'assistant(e) maternel(le) ou le professionnel de la garde à domicile.



**Communauté de Communes
DES COTEAUX DU GIROU**

